

## JEAN-ANTOINE-BONAVENTURE FAUCHEUX

1736 *ante* — 1757

(Voir Vve Julliéron.)

JEAN-ANTOINE-BONAVENTURE FAUCHEUX, place des Jésuites [i.e. Jacobins] (1736-1754).

« Led [14 juillet 1705] Jay baptisé Jean Antoine Bonaventure, né hier, fils de s<sup>r</sup> Nicolas Faucheux marchand papetier... ».

(*Arch. Lyon*, Saint-Nizier, reg. 59, f° 64 v°.)

« Le Dix octobre [1775] jai Enterré Dans L'Eglise En seconde procession s<sup>r</sup> jean Antoine Bonaventure Faucheux imprimeur Libraire, décédé hier, âgé de soixante onze ans... ».

(*Arch. Lyon*, Saint-Nizier, reg. 203, f° 205 v°.)

J.-A.-B. FAUCHEUX, rue Confort (1754-1757).

Jean-Antoine-Bonaventure Faucheux fut adjoint au syndic de sa corporation en 1737.

En 1752, il est l'objet de recherches au sujet d'impressions qu'il a négligé de faire viser par l'intendant : il s'agit d'un *Mémoire pour l'augmentation des portions congrues des curés et vicaires du Royaume*, qu'un certain Dominique Donat s'était avisé d'imposer sur le clergé français. Donat est condamné à neuf ans de bannissement, et Faucheux à une sévère admonestation.

En 1757, les Faucheux, Bonaventure le père et son fils Claude-André, demeureraient dans la rue Confort, au quatrième étage d'une maison appartenant à [un nommé] Lhabitant.

C'est là que, le 22 septembre,<sup>1</sup> Marc-Antoine Chappe, avocat en Parlement qui fut plus tard archiviste de la Ville et qui faisait en ce moment fonction de lieutenant général de police — que Chappe, dis-je, se présenta pour y surprendre l'impression de libelles dont on avait donné avis à l'administration qu'ils pourraient bien sortir de cette officine. Chappe y rencontra Faucheux et « un compagnon imprimeur qui dit être le fils du s<sup>r</sup> Faucheux » ; mais ce dernier ayant soupçonné le but de cette visite, « leva de dessus la presse une forme qu'il mit à terre et qu'il rompit sur le champ avec un marteau ».

Le lieutenant s'approche en hâte et trouve « une feuille qui venoit detre tirée et qui etoit toute humide, sur laquelle est jmprimé En gros Carrattere Reponse au Cher Expoux et audessous en lettre de main Resipiscence... ».

Le procès-verbal dressé par Chappe de cette perquisition est aussi touffu qu'instructif. Il est plaisant de voir avec quelle duplicité les Faucheux, empressés de faire disparaître, en les jetant « dans les lieux », des papiers compromettants, tentent de faire croire au [« policier »] qu'il s'agissait simplement de « papiers qui les incommodoient ».

Chappe eut beau s'étonner de ce que l'on attendit qu'il fût chez Faucheux pour que celui-ci se débarrassât de tels papiers ; il eut beau montrer sept lettres majuscules trouvées dans les caractères de la forme brisée et qui composaient le mot REPONSE constaté dans une feuille du tirage, les Faucheux persistèrent effrontément dans leurs audacieuses dénégations.

La réponse à tous leurs mensonges ne fut point tendre : Chappe proposa que les coupables fussent « condamnés à l'amende de cinq cents livres, au paiement de laquelle ils seraient contraints même par corps, avec deffenses à eux de Recidiver sous plus grandes peines ».

Peu après, Claude-André Faucheux avait acquis le fonds d'imprimerie de la veuve Vialon, rue Gentil, et le transportait rue Ferrandière.

---

1. *Arch. Lyon*, HH 99. (JP)